



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 1999

Français seulement

Cinquante-quatrième session

Point 7 de l'ordre du jour

**Communication faite par le Secrétaire général
en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12
de la Charte des Nations Unies**

**Communication faite par le Secrétaire général
en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12
de la Charte des Nations Unies**

Note du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 2

Le point 27 doit se lire comme suit :

27. La situation à Timor-Est.
